



Challenge FUTSAL Loisir Manche

- Le Règlement -

1. DEROULEMENT DU CHALLENGE :

- a. Le Challenge Futsal Loisir se déroulera pendant les journées non programmées des compétitions de Football « En herbe ». Les dates sont données sur le bulletin d'inscription.

2. NOMBRE D'EQUIPES PAR CLUB :

- a. Afin d'obtenir une plus grande représentativité des clubs du territoire de la Manche, 1 équipe par club est demandée.
- b. Souhait d'avoir la pratique Futsal de ce CHALLENGE sur les trois secteurs du Département.
- c. Les rencontres se joueront dans des salles autorisant la pratique du FUTSAL.
- d. La catégorie des joueurs s'étendra aux Libre Seniors – Seniors – U20.
- e. Le nombre de joueurs sera de 5 joueurs de champ dont un gardien avec la possibilité d'avoir 4 remplaçants (maximum).
- f. Les équipements des joueurs, shorts, maillots, chaussures (sans crampons) doivent être adaptés pour la pratique en salle, protège-tibias obligatoires.
- g. Deux ballons spécifiques Futsal seront mis à disposition par le District de Football de la Manche ainsi que 2 jeux de chasubles par site.

3. DEROULEMENT DES RENCONTRES :

La Commission Départementale du FUTSAL définira la composition de chaque plateau, en ayant pour critère principal, dans la mesure des possibilités et suivant le nombre d'équipes inscrites, **la notion de trajet**.

Les résultats seront enregistrés de la façon suivante :

- Match gagné : 4 points
- Match perdu : 1 point
- Match nul : 2 points
- Equipe non représentée : 0 point

LA NOTION de RESULTAT DOIT RESTER ALEATOIRE, il servira seulement pour établir la dernière journée de ce CHALLENGE. **La notion du plaisir doit rester un atout primordial.**

La durée des rencontres s'établira de la façon suivante :

- a. Plateau de 6 équipes, 10 minutes par match, temps de jeu = 50 minutes 2h45
- b. Plateau de 5 équipes, 12 minutes par match, temps de jeu = 48 minutes 2h15
- c. Plateau de 4 équipes, 8 minutes par match, temps de jeu = 48 minutes 1h36
- d. Plateau de 3 équipes, 12 minutes par match, temps de jeu = 48 minutes 1h12

4. RESPECT DES REGLES SPORTIVES FFF :

- a. Une feuille de match sera établie pour chaque plateau avec présentation obligatoire des licences.
- b. Licences obligatoires (classique ou Futsal).
- c. Les éventuelles sanctions ne seront affectées sur les compétitions officielles de football en herbe.
- d. La direction des matchs devra s'effectuer par des arbitres officiels, ayant eu une formation adaptée, par des arbitres bénévoles ou par auto-arbitrage
- e. Aucun tacle n'est admis pendant le déroulement du match.
- f. Chaque club présent devra avoir un accompagnateur d'équipe qui fera office de référent du club et sera le seul interlocuteur de l'équipe.
- g. Il est demandé le strict respect des installations et chaque équipe veillera à laisser son emplacement le plus correct possible, il en va d'une reconnaissance de la pratique du FUTSAL.
- h. La consommation d'alcool est prohibée dans l'enceinte sportive.

5. LA DERNIERE JOURNEE DU CHALLENGE FUTSAL :

- a. Les 2 premières équipes de chaque site se verront invitées à la 4ème journée le vendredi 25/01/2018 à Agneaux, afin de déterminer l'équipe et le club qui remportera ce Challenge départemental pour la saison 2017/2018.
- b. La durée des rencontres sera normalement de minimum 8 minutes, celle-ci peut évoluer suivant le nombre d'équipes.
- c. Les ballons et les chasubles sont mis à disposition par le District de Football de la Manche.
- d. Les récompenses pour la participation à cette dernière journée seront attribuées par la Commission FUTSAL. L'équipe gagnante se verra attribuer un challenge, qui sera remis la saison suivante. Si un club obtient cette récompense pour trois saisons consécutives, ce challenge lui sera définitivement acquis.

Le District de Football de la Manche avec sa commission dédiée à cette organisation Futsal se réserve le droit et la possibilité de revoir le règlement et prendra toute(s) mesure(s) qu'elle jugera utile(s) pour la bonne tenue de ce Challenge.

- Saison 2017/2018 -